



**AMBASSADE DE FRANCE EN ISRAËL
SERVICE ÉCONOMIQUE DE TEL AVIV**

Le Chef du Service Economique

19 mars 2019

**UN MILLIARD D'EUROS SERA CONSACRE PAR ISRAEL A LA MODERNISATION
DE LA GESTION DES DECHETS
(2018-2030)**

Lancé en mai dernier par le ministère de la Protection Environnementale, la stratégie israélienne dans le domaine du traitement des déchets est articulée autour de trois thèmes : la récupération de l'énergie, l'installation de nouvelles unités de tri sélectif et de traitement, ainsi que par la réorganisation du marché. En se fixant également pour objectif de réduire la part de l'enfouissement de 80 à 26% en 12 ans, les autorités israéliennes se veulent ambitieuses et fidèles aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

Concrètement, ce programme de modernisation est décliné de la manière suivante :

1/ Un programme d'aides incitatives pour le secteur privé

- Jusqu'à 38 M€ seront consacrés au tri sélectif sous la forme d'une subvention de 10€ par tonne de déchets triés. Le plafond est fixé à 3,75 M de T sur une période de 5 ans.
- La construction et la mise à niveau d'installations municipales de tri sélectif (60 M€) avec l'objectif de répertorier les déchets par catégorie avant de les recycler
- La création d'un marché pour le recyclage des pneus (2,5 M€)
- Le financement d'une installation pour le recyclage du verre d'une capacité de 60 000 tonnes/an, 50% du verre recyclé devant être commercialisé en Israël

2/ Le financement par l'Etat de projets d'infrastructures à hauteur d'1Md d'€ sous la forme de PPP

- Installation de **3 récupérateurs d'énergie** d'une capacité de 1000 à 1500 tonnes/jours pour un montant de 700 M€
- Construction de **4 unités de traitement biologique des déchets** d'une capacité totale de 600 tonnes/jours et d'un montant de 100 M€
- 100 M€ seront consacrés à la construction de **6 unités de tri sélectif** (1500 tonnes/jours chacune) ainsi qu'à l'amélioration des processus
- Favoriser l'émergence de clusters dans le but d'améliorer la qualité du service et de réduire les coûts supportés par les municipalités : 100 M€

François PETIT